



## COVID-19 - ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION DES MASQUES DE PROTECTION

La Mairie vient de réceptionner les MASQUES DE PROTECTION EN TISSU AUX NORMES AFNOR, LAVABLES ET REUTILISABLES, fournis gracieusement à tous les Girondins par Bordeaux Métropole, à raison d'un masque par habitant.

\* COMMENT LA DISTRIBUTION VA-T-ELLE S'ORGANISER ?

A LA SALLE DES FETES DE BEGUEY

- MERCREDI 27 MAI de 10 H 00 à 12 H 00 et de 16 H 00 à 19 H 00  
pour les HABITANTS DES SECTEURS 1 ET 2 à savoir :

*Avenue de la Libération - Chemin de Bas - Chemin du Port - Rue et Place Pierre Laffitte - Rue du Puits de Paresse - Rue des Ecoles - Chemin de l'Embarcadère - Chemin de la Fabrique - Chemin des Capots - Chemin des Tanneries - Chemin de la Reynotte - Rue de la Chapelle - Rue de l'Eglise - Clos de Peyran - Chemin du Raz - Chemin et Z.A de Boisson - Chemin des Ecoliers*

- JEUDI 28 MAI de 10 H 00 à 12 H 00 et de 16 H 00 à 19 H 00  
pour les HABITANTS DES SECTEURS 3 ET 4 à savoir :

*Route de Cardan - Chemin de Laroque - Chemin de Palette - Rue du Moulin Neuf - Clos du Pin - Chemin Profond - Impasse des Artigues - Sentier de Bidon - Chemin de Livrant - Chemin du Puits de Reynon - Le Plaçot - Rue de Reynon - Impasse de Vertheuil - Chemin des Sables*

- RATTRAPAGES LES VENDREDI 29 MAI de 16 H 00 à 19 H 00  
ET SAMEDI 30 MAI de 10 H 00 à 12 H 00.

\* QUELS DOCUMENTS DEVRAIS-JE APPORTER ?

Un justificatif de domicile (taxe d'habitation, quittance de loyer, etc..) ainsi que tous documents permettant de confirmer le nombre d'habitants du foyer (livret de famille, relevé CAF, pièces d'identité des occupants, etc...).

\* COMMENT VA SE PASSER LA DISTRIBUTION SUR PLACE ?

Afin de prévoir une distribution organisée et responsable, nous vous demandons de veiller au respect des consignes suivantes :

- Respect des jours et horaires de distribution selon la répartition ci-dessus afin de fluidifier le nombre de personnes présentes en même temps ;  
➤ Application des gestes barrières et respect des mesures de distanciation physique : un circuit balisé permettra de maintenir la distanciation sociale et d'éviter tout croisement ou contact ;  
➤ Présentation d'une seule personne par foyer.

\* COMMENT FAIRE SI JE NE PEUX PAS ME DEPLACER ?

Il sera possible de récupérer les masques pour d'autres personnes que son cercle familial : pour des voisins, pour les personnes les plus fragiles en se présentant au rendez-vous avec les justificatifs de la personne concernée.

Les personnes isolées ou qui ne peuvent se déplacer sont invitées à contacter la mairie au 05.56.62.95.36, leur(s) masque(s) leur seront livré(s) chez elles.